



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015
CONVOCAION DU 13 NOVEMBRE 2015**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée municipale de se lever et d'observer une minute de silence en hommage aux nombreuses victimes des attentats perpétrés à Paris et au stade de France, vendredi 13 novembre, et notamment à deux pères de famille clichoise.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance à 18 heures 40 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

		Présent à l'ouverture de Séance	Présent à partir de :	Absent à partir de :	Représenté[e] par :
Rémi MUZEAU	Maire Président de Séance	X			
Stéphane COCHEPAIN	1 ^{er} Adjoint au Maire	X			
Alice LE MOAL	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre GARNIER	Adjoint au Maire	X			
Agnès DELACROIX	Adjointe au Maire	X			
Laurent CONVERSY	Adjoint au Maire	X			
Evelyne LAUER	Adjointe au Maire	X		19 h 40	Sébastien RENAULT
Sébastien RENAULT	Adjoint au Maire	X			
Alvine MOUTONGO-BLACK	Adjointe au Maire				Lora TERRINI
Louis-Alexandre ALCIATOR	Adjoint au Maire	X			
Nadoi HADRI	Adjointe au Maire	X			
Patrice PINARD	Adjoint au Maire	X			
Marie-Jeanne COLOMBO	Adjointe au Maire	X			
Luc MERCIER	Adjoint au Maire	X			
Joëlle LEFEBVRE	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre CAYLA	Adjoint au Maire	X			
Mireille REA	Adjointe au Maire				François MORVAN
Pierre CULOT	Adjoint au Maire	X			
Josette DE MARVAL	Conseillère municipale	X			
François MORVAN	Conseiller municipal	X			
Noureddine BENYAHIA	Conseiller municipal	X			
Colette MICHEL	Conseillère municipale	X			
Sylvie JAN	Conseillère municipale	X			
Lora TERRINI	Conseillère municipale	X			
Véronique D'ASTORG	Conseillère municipale	X			
Benoît DE LA RONCIERE	Conseiller municipal	X			
Véronique CABASSET	Conseillère municipale	X			
Loïc PERON	Conseiller municipal	X			
Viviane DIEGO	Conseillère municipale				Nadoi HADRI
Sandra HUMBLLOT	Conseillère municipale	X			
Sébastien KOPEC	Conseiller municipal	X			

		Présent à l'ouverture de Séance	Présent à partir de :	Absent à partir de :	Représenté[e] par :
Amel SAIDI	Conseillère municipale	X			
Julien BOUCHET	Conseiller municipal	X			
Merdja DJELDJEL	Conseiller municipal	X			
Helena DUMAIN DE SOUSA	Conseillère municipale	X			
Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE	Conseiller municipal	X			
Monique DHUIN	Conseillère municipale	X			
Jean-Pierre AUFFRET	Conseiller municipal	X			
Isabelle MINE RODRIGUES	Conseillère municipale	X			
Manuel ALLAMELLOU	Conseiller municipal	X			
Samia IDRI BAYOL	Conseillère municipale	X			
Claire MARTIN	Conseillère municipale				Jean-Pierre AUFFRET
Réda BELHOUCAT	Conseiller municipal		18 h 55		
Julien PEREZ	Conseiller municipal				Manuel ALLAMELLOU
Hicham DAD	Conseiller municipal		19 h 05		

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR NOUREDDINE BENYAHIA

Monsieur le Maire propose ensuite de réunir le Conseil municipal à huis clos, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique :
« Les séances des Conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 43 pour
- 2 abstentions : Monique Dhuin, Manuel Allamellou,

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2015

Après l'intervention de M. Manuel Allamellou, ce procès-verbal est adopté.

II - ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil municipal ont eu communication des décisions municipales prises entre le 5 octobre et le 27 octobre, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de marchés, conventions et contrats.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions, marchés, conventions et contrats.

URBANISME – AMÉNAGEMENT - HABITAT

3.1 - CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EN CENTRE-VILLE ET DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DES MODALITÉS DE CETTE CONCERTATION

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 3.5 du 1^{er} juillet 2014 prise pour le même objet.

APPROUVE le périmètre de concertation sur le secteur dénommé « Centre-Ville », conformément au plan annexé à la présente délibération

APPROUVE les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur dénommé « Centre-Ville », à savoir :

- Résorber l'habitat indigne et dégradé
- Diversifier l'offre et les typologies de logements
- Soutenir le renouvellement de l'offre commerciale et l'activité économique
- Aménager des espaces publics structurants, vecteurs de liens et d'échanges entre la ville et son centre

LANCE la concertation préalable à l'aménagement du secteur dénommé « Centre-Ville », associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

DÉFINIT les modalités de concertation suivantes :

- publication d'un ou de plusieurs article(s) informatif(s) dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville ;
- organisation d'une réunion publique ;
- organisation d'un groupe de travail dans le cadre du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL);
- mise à disposition du public d'un registre à la Direction de l'Urbanisme afin de formuler des observations et propositions.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour
- 9 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ, Hicham DAD

3.2 - PRESCRIPTION DE LA MISE EN RÉVISION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DE LA PUBLICITÉ, DES ENSEIGNES ET DES PRÉ-ENSEIGNES

RAPPORTEUR : M. SÉBASTIEN RENAULT

Le Conseil municipal,

PRESCRIT la révision du règlement de publicité sur l'ensemble du territoire communal.

APPROUVE les objectifs de la révision du règlement communal de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes suivants :

- lutter contre la pollution visuelle ;
- améliorer la qualité paysagère de la commune, et notamment de ses entrées de ville ;
- renforcer l'identité et l'attractivité du territoire clivois ;

- réduire la consommation énergétique de certains dispositifs publicitaires.

DÉFINIT les modalités de concertation suivante :

- publication d'un ou de plusieurs articles informatifs dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville ;
- organisation d'une réunion publique ;
- constitution d'un groupe de travail dédié au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental Local ;
- mise à disposition d'un registre, à la Direction de l'Urbanisme, afin de recueillir les observations du public.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité renforcées suivantes :

- transmission au Préfet du Département des Hauts-de-Seine, au Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, au Président du Conseil régional d'Île-de-France, au Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, et au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine ;
- affichage en mairie pendant un mois, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme ;
- publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal départemental.

Adopté à l'unanimité,

3.3 - ADHÉSION À LA CHARTE PARTENARIALE DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (MIG 92)

Le Conseil municipal,

RAPPORTEUR : MME ALICE LE MOAL

APPROUVE l'adhésion à la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique (MIG 92) pilotée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte et son avenant n° 1 relatif à la reconduction de la charte pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour
- 9 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ, Hicham DAD

3.4 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PORTÉE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDE ET DE PROJETS (SIEP) DES DEUX SEINE

RAPPORTEUR : M. PATRICE PINARD

Le Conseil municipal,

APPROUVE la participation de la ville de Clichy, à hauteur de 5 701,37 € au financement de l'étude de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France réalisée par le Syndicat intercommunal d'études et de projets des Deux Seine, ceci sous la forme d'une subvention à verser directement audit syndicat, conformément aux dispositions de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 5 701,37 €, sera payée par imputation sur les crédits ouverts à cet effet dans le budget de l'exercice 2015.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour
- 9 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCAT, Julien PEREZ, Hicham DAD

3.5 - TAXE D'AMÉNAGEMENT – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET DU TAUX

RAPPORTEUR : M. STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil municipal,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 5.2 du 28 novembre 2014 prise pour le même objet.

MAINTIEN le taux de la taxe d'aménagement au taux maximum de droit commun de 5% sur le territoire de Clichy.

DÉCIDE de majorer le taux de la taxe d'aménagement à 20% dans les secteurs suivants (carte annexée à la délibération) :

- Périmètre d'études Pont de Clichy,
- Périmètre de concertation Centre-Ville,
- Secteur métro ligne 13,
- Secteur métro ligne 14 Clichy/Saint-Ouen et Porte de Clichy,
- Secteur Gare de Clichy-Levallois,
- Secteur projet BUCSO.

DÉCIDE d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 20% dans les Zones d'Aménagement Concerté suivantes, à compter de leur suppression :

- ZAC Cailloux-Barbusse,
- ZAC Palloy-Paymal
- ZAC Moreuil,
- ZAC Trouillet-Fouquet,
- ZAC des Terrains Citroën dite « Espace Clichy ».

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité,

3.6 - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ PALLOY PAYMAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

DÉCIDE la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Palloy Paymal.

DIT que la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Palloy Paymal emporte l'abrogation de la décision de création de ladite zone d'aménagement concerté, la caducité du cahier des charges de cession des terrains, le rétablissement du régime de la part communale de la taxe d'aménagement fixée au taux majoré de 20 % ainsi que l'annulation de la délégation du droit de préemption urbain renforcé.

DIT QUE la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Un affichage en Mairie pendant un mois ;
- Une mention de l'affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
- Une publication au recueil des actes administratifs de la Commune ;
- Une mise à disposition du dossier de suppression de la ZAC pour consultation par le public

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 37 pour

Les huit administrateurs de la SEMERCLI ne prenant pas part au vote : Rémi MUZEAU, Evelyne LAUER, Louis-Alexandre ALCIATOR, Julien BOUCHET, Sébastien RENAULT, Laurent CONVERSY, Stéphane COCHEPAIN, Julien PEREZ

3.7 - SEMERCLI – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2014

INTERVENTION DE M. LUCAS, DIRECTEUR DE LA SEMERCLI en tant que rapporteur de ce point, sur invitation expresse de M. le Maire et lors de la suspension de séance demandée à cet effet.

Le Conseil municipal,

DONNE acte aux représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la SEMERCLI de l'accomplissement de leurs obligations

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 37 pour

Les huit administrateurs de la SEMERCLI ne prenant pas part au vote : Rémi MUZEAU, Evelyne LAUER, Louis-Alexandre ALCIATOR, Julien BOUCHET, Sébastien RENAULT, Laurent CONVERSY, Stéphane COCHEPAIN, Julien PEREZ

3.8 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ESH IMMOBILIÈRE 3F POUR L'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE L'IMMEUBLE SIS 46 RUE KLOCK À CLICHY-LA-GARENNE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLS d'un montant total de 2 276 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces Prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de 23 logements locatifs sociaux à Clichy-la-Garenne, 46 rue Klock.

DIT que les caractéristiques financières des Prêts sont les suivantes :

Prêt PLS foncier :

Ligne du Prêt :	PLS foncier
Montant :	1 138 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt : +1.11% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Adopté à l'unanimité,

3.9 - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES TROTTOIRS RUE LÉON BLUM, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SA D'HLM FRANCE HABITATION – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

RAPPORTEUR : M. JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil municipal,

APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation des travaux de remise en état des trottoirs rue Léon Blum à intervenir entre la Ville et la S.A. d'H.L.M. France Habitation.

DIT que la recette en résultant, d'un montant de 45 495,02 € TTC, sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité,

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 - COMITÉ D'ÉTHIQUE CHARGÉ DE VEILLER À LA BONNE UTILISATION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION – REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER, ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : M. JEAN-PIERRE GARNIER

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE Monsieur Patrice Pinard, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la Métropole du Grand Paris et à l'Intercommunalité, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Garnier, Adjoint au Maire délégué aux Ressources humaines pour siéger au sein du Comité d'éthique chargé de veiller à la bonne utilisation du système de vidéosurveillance.

DIT que les autres dispositions de la délibération n° 14.1 du 14 octobre restent inchangées.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 9 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ, Hicham DAD

4.2 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'APPUI AUX CONTRATS LOCAUX DE SÉCURITÉ ET AUX CONSEILS LOCAUX DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : M. PIERRE-MARIE GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du programme départemental d'appui aux contrats locaux de sécurité et aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour l'année 2015, l'attribution de subventions d'investissement d'un montant aussi élevé que possible pour le projet d'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à l'angle de la rue de Neuilly et de la rue Castérès et à l'angle de la rue Henri Barbusse et de la rue Chance Milly.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution de subventions y afférentes.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 13.

Adopté à l'unanimité,

4.3 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2015 POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : M. PIERRE-MARIE GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2015, l'attribution de subventions d'investissement d'un montant aussi élevé que possible pour l'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à l'angle de la rue de Neuilly et de la rue Castérès et à l'angle de la rue Henri Barbusse et de la rue Chance Milly.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution de subventions y afférentes.
DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 13.

Adopté à l'unanimité,

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMMERCE – EMPLOI

5.1 - CRÉATION D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION DES HALLES ET MARCHÉS, ADOPTION DES STATUTS ET CRÉATION DU BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR : M. JEAN-PIERRE CAYLA

Le Conseil municipal,

APPROUVE la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « régie des Halles et Marchés », pour la gestion des halles et marchés communaux.

ADOPTE les statuts joints à la présente délibération.

DÉCIDE la création du budget annexe

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 9 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ, Hicham DAD

5.2 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES HALLES ET MARCHÉS

RAPPORTEUR : MME COLETTE MICHEL

Le Conseil municipal,

FIXE à 5 le nombre de membres issus du Conseil municipal.

DÉSIGNE comme suit, les membres du Conseil d'exploitation de la régie pour l'exploitation des Halles et Marchés communaux, issus du conseil municipal :

- M. Pierre Culot
- M. Jean-Pierre Cayla

- M. Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse
- Mme Colette Michel
- M. Hicham Dad

DIT que les présentes dispositions entreront en vigueur à compter de la date à laquelle est fixée l'existence légale de la Régie.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 37 pour

- 8 ne prenant pas part au vote : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Claire MARTIN, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ

5.3 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – ADHÉSION À L'ASSOCIATION EUROPLIE – ANNÉE 2015

RAPPORTEUR : M. LOÏC PÉRON

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion au titre de l'année 2015 de la ville de Clichy-la-Garenne à l'association EUROPLIE.

DIT que le montant de la cotisation annuelle, d'un montant de 1000 €, sera payé par imputation sur les crédits ouverts dans le budget du PLIE 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Sébastien Renault, Adjoint au Maire délégué, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

5.4 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION DE GESTION MUTUALISÉE DES FONDS EUROPÉENS DES HAUTS-DE-SEINE (GMFE 92) DÉFINISSANT LES MODALITÉS DU FINANCEMENT CONSENTI PAR LES PLIE ADHÉRENTS

RAPPORTEUR : M. SÉBASTIEN RENAULT

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention ayant pour objet de définir les modalités du financement consenti par les PLIE adhérents à GMFE 92 au titre de l'année 2015.

APPROUVE la contribution financière de la ville de Clichy pour un montant de 57 751,65 €, au titre de l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 57 751,65 €, sera payée par imputation sur les crédits ouverts à cet effet dans le budget 2015

Adopté à l'unanimité,

CULTURE

6.1 - ÉGLISE SAINT-MÉDARD : PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. LUC MERCIER

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès de tous les organismes financeurs (DRAC, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil Régional Ile-de-France...).
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité,

6.2 - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON, L'ESPACE 1789 DE SAINT-OUEN, LE THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE SAINT-DENIS ET LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE DANS LE CADRE DU PROJET ADOLESCENCE ET TERRITOIRE(S) 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUT DOCUMENT Y AFFÉRENT

RAPPORTEUR : M. LUC MERCIER

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre le Théâtre National de l'Odéon, l'Espace 1789 de Saint-Ouen, le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis et la ville de Clichy-la-Garenne définissant les modalités financières et matérielles, notamment la mise à disposition du Théâtre Rutebeuf, dans le cadre de la 4^{ème} édition du programme Adolescence et Territoire(s)
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document y afférent.
DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 5 275€, sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité,

SPORTS

7.1 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL « J'APPRENDS À NAGER »

RAPPORTEUR : M. LOUIS-ALEXANDRE ALCIATOR

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 800€ auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager » ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, ainsi qu'à percevoir la subvention au titre du dispositif susnommé ;

DIT que la recette en résultant sera créditée au budget communal en cours, chapitre 74.

Adopté à l'unanimité,

SANTÉ

8.1 - ACCORD NATIONAL DESTINÉ À ORGANISER LES RAPPORTS ENTRE LES CENTRES DE SANTÉ ET LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE – VALIDATION DE L'ACCORD DE LA VILLE DE CLICHY À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

RAPPORTEUR : M. MERDJA DJELDJEL

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion des centres municipaux de santé de la ville de Clichy à l'accord conventionnel destiné à organiser les relations entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion avant le 31 décembre 2015

Adopté à l'unanimité,

TRAVAUX – CADRE DE VIE

9.1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION À RÉALISER AU STADE RACINE

RAPPORTEUR : M. PIERRE CULOT

Le Conseil municipal,

APPROUVE le programme des travaux de rénovation des locaux et de réhabilitation des vestiaires à réaliser au stade Georges Racine de Clichy.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire du Député Patrick BALKANY pour les travaux de réhabilitation à réaliser au stade Racine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

DIT que les travaux ne commenceront pas avant la notification de la subvention.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits ouverts et à ouvrir à cet effet aux budgets des exercices 2015 et suivants.

Adopté à l'unanimité,

9.2 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYELOM

RAPPORTEUR : M. PATRICE PINARD

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'ajout des deux compétences à la carte, tel que proposé par le SYELOM, en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'une part, et d'études et actions en matière de propreté d'autre part, telles que définies aux articles 4-1 et 4-2 du projet de statuts joint à la présente délibération

APPROUVE le maintien de la gestion par le SYELOM de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » dont disposeront les établissements publics territoriaux à compter du 1er janvier 2016, sur la base des statuts du SYELOM modifiés reconnaissant aux Établissements publics territoriaux la qualité d'adhérents

APPROUVE la modification, au 31 décembre 2015, des statuts du SYELOM, conformément au projet joint en annexe afin d'ajouter les compétences à la carte susvisées et d'amender les règles relatives au fonctionnement du SYELOM pour tirer les conséquences de cette évolution ainsi que de la réorganisation institutionnelle induite par la création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, les statuts actuels demeurant en vigueur jusqu'à cette date.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur le Président du SYELOM.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **25 NOV. 2015**

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts de Seine

